

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 23 (2011)
Heft: 91

Artikel: Sous la loupe ethnographique
Autor: Hartmann, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-552858>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Sous la loupe ethnographique

Au printemps 2012, la Suisse publiera l'inventaire de ses « traditions vivantes ». Comment le pays du fédéralisme s'y est-il pris pour l'établir ? Par Dominique Hartmann

La Suisse répertorie actuellement les traditions et spécificités culturelles qui constituent son « patrimoine culturel immatériel » (PCI). Elle en soumettra une sélection à l'adoption de l'Unesco qui, craignant l'homogénéisation culturelle sous l'influence de la mondialisation, a décidé, voilà plus de cinquante ans, d'encourager la sauvegarde du PCI et de promouvoir la diversité des cultures en organisant un répertoire « représentatif de l'humanité ». Un regard scientifique accompagne ce processus de sélection depuis bientôt deux ans : « Il s'agit de repérer les enjeux et les limites d'un tel programme international, mais aussi les modes de fonctionnement de notre politique culturelle fédérale », explique Florence Graezer Bideau, anthropologue à l'EPFL, qui souligne à quel point le suivi ethnographique d'un processus en cours est exceptionnel. Cette recherche – qui représente une chance exceptionnelle pour la science – s'inscrit dans le cadre d'un projet intitulé « Intangible Cultural

Les Tschäggättä du Lötschental. La tradition valaisanne veut que ce soient les jeunes hommes célibataires qui portent ces masques pendant le carnaval. Cet exemplaire récent reprend le motif ancien de la tête de mort. Photo : Jean-Christophe Bott/Keystone

Heritage: the Midas Touch ?», dirigé par l'ethnologue Ellen Hertz, de l'Université de Neuchâtel, qui souligne l'intérêt de procéder à de véritables enquêtes de terrain dans le domaine des « traditions vivantes » : « Quand on regarde derrière les images stéréotypées du folklore, on trouve un foisonnement de pratiques qu'on peut qualifier de 'traditionnelles', souvent remaniées ou détournées de leurs usages originaux, mais qui demeurent des lieux de sociabilité et d'échange importants pour beaucoup de Suisses », souligne cette dernière.

Sur quelles traditions la Suisse veut-elle asseoir son histoire, quelle image va-t-elle transmettre d'elle-même ? Suivant le principe de la subsidiarité, l'Office fédéral de la culture (OFC) a confié à chaque canton le soin d'organiser sa propre récolte de PCI, tout en formulant des directives générales. Or, des différences intéressantes sont tout de suite apparues dans l'interprétation des critères de sélection : « La Suisse orientale a retenu des traditions significatives, en tenant compte surtout de ce qui fait sens pour les populations locales, tandis que la Suisse centrale a opéré son choix dans une perspective nationale, songeant déjà à ce qui pourrait figurer dans l'inventaire de l'OFC », relève Florence Graezer Bideau. L'OFC a par ailleurs invité les Etats cantonaux à prêter attention aux communautés étrangères qui ont contribué à forger la Suisse. Ainsi, l'« italianità », proposée par le canton du Valais, côtoie les combats de reines et les sculpteurs de masques du Lötschental.

Pour procéder à leurs choix, les cantons disposaient de deux stratégies possibles, ascendante (« bottom-up ») ou descendante (« top-down »). « Etonnamment, explique Florence Graezer Bideau, au pays de la démocratie directe, seuls trois Etats cantonaux ont tenté de faire remonter les propositions d'en-bas, dans l'esprit de la Convention de l'Unesco de 2003. » Plus que la qualité intrinsèque des diverses traditions, la question des subventions a donné lieu à quelques conflits. « Certains cantons redoutaient qu'une fois une proposition retenue, ils n'aient à soutenir financièrement l'association porteuse de cette tradition », note la chercheuse. Cette crainte montre comment les logiques locales influencent l'interprétation de la convention – qui n'implique d'ailleurs pas une aide automatique aux éléments patrimoniaux sélectionnés.

En revanche, le fédéralisme suisse n'a pas entravé le processus, bien au contraire. « Les experts internationaux ont même été fascinés par l'efficacité du processus et par son aspect 'participatif', effet direct du principe de subsidiarité. Ce particularisme serait peut-être lui-même digne de figurer à l'inventaire PCI ? » ■